



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1251 - Actions de sensibilisation  
à la sécurité routière**

**Associations "Vélo-Emploi" et "CADR 67" -  
Conventions d'objectifs et subventions 2013**

**Rapport n° CP/2013/242**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Le présent rapport porte sur la conclusion de deux conventions annuelles entre le Département et les associations Vélo-Emploi et CADR 67, pour l'année 2013. Ces associations interviennent de manière complémentaire, dans des opérations de contrôle des vélos et de sensibilisation à la sécurité routière dans les collèges du Bas-Rhin.

Dans le cadre de ses engagements, le Conseil Général contribue à l'amélioration de la sécurité routière. Ses interventions s'inscrivent soit dans l'aménagement du réseau routier départemental, soit dans des actions volontaires en direction des usagers.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a développé depuis plusieurs années des actions de prévention et de sensibilisation, dont le but est de modifier les comportements des usagers, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public.

Il a également conclu des partenariats avec un certain nombre d'associations afin de mener des actions d'éducation à la sécurité routière : le CADR67 (Comité d'Action Deux-Roues du Bas-Rhin), l'association Vélo-Emploi ainsi que l'association départementale de la Prévention Routière.

**1- Association Vélo-Emploi :**

Depuis l'année 2000, le Département soutient financièrement l'association Vélo-Emploi notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association afin contrôler les vélos des collégiens du Bas-Rhin.

Ainsi, l'association visite les collèges du Bas-Rhin durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos des collégiens. La vérification des vélos est éventuellement complétée par de petites réparations urgentes réalisées par les techniciens de l'association.

L'association Vélo Emploi intervient en stricte complémentarité avec la 2nde association mandatée par le Conseil Général à savoir le CADR67, également chargé du contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2013, il est proposé que l'association Vélo-Emploi intervienne dans les 28 collèges suivants du Bas-Rhin :

BISCHHEIM Lamartine, DIEMERINGEN, DRULINGEN, ERSTEIN, ESCHAU, GEISPOLSHEIM, HAGUENAU Foch et Kléber, INGWILLER, LA BROQUE, LAUTERBOURG, LA WANTZENAU, LINGOLSHEIM Galilée et Maxime Alexandre, MARMOUTIER, MERTZWILLER, NIEDERBRONN-LES-BAINS, OBERNAI Freppel, OSTWALD, PFULGRIESHEIM, SARRE-UNION, SAVERNE Poincaré et Les Sources, SCHILTIGHEIM Leclerc et Rouget de Lisle, SCHIRMECK, VILLÉ et WINGEN-SUR-MODER.

Ces collèges ont été fixés en complémentarité avec la liste d'intervention prévue pour le CADR67 et dans une logique de rotation des interventions 1 année sur 2 dans chaque collège du Bas-Rhin ayant un volume de cyclistes suffisant.

Ces actions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, sera renseignée pour chaque établissement visité.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Général dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association Vélo-Emploi, il est donc proposé d'accorder une subvention globale de fonctionnement de 14 400 € pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2013, soit une baisse de 4% par rapport à l'année précédente.

## **2- Association CADR 67 :**

Depuis l'origine de sa création, le Comité d'Actions Deux Roues du Bas-Rhin bénéficie du soutien financier du Département, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association, afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture.

L'association CADR 67 intervient en stricte complémentarité avec la 1<sup>ère</sup> association mandatée par le Conseil Général, à savoir Vélo-Emploi, également chargé du contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2013, il est proposé que l'association CADR 67 intervienne dans 3 domaines d'actions :

### **Action 1 :**

Contribution à l'amélioration de la Sécurité Routière et participation aux projets d'aménagements cyclables du Bas-Rhin pour un montant de subvention de 5 000 €. Cette action se fera en fournissant des conseils aux cyclistes pour maintenir leur vélo en bon état, en sensibilisant les cyclistes au respect des autres usagers et en aidant à optimiser les aménagements cyclables.

L'association CADR 67 interviendra dans les collèges du Bas-Rhin suivants : BISCHWILLER Henri Maurois et Saut du Lièvre, CHATENOIS, ECKBOLSHEIM, MOLSHEIM Henri Meck, MUNDOLSHEIM, OBERNAI Europe, SCHWEIGHOUSE sur MODER Le Bois Fleuri, SELESTAT Beatus Rhenanus et Jean Mentel. Au total, 10 établissements scolaires seront visités au cours de l'année civile 2013.

Ces collèges ont été fixés en complémentarité avec la liste d'intervention prévue pour Vélo-Emploi et dans une logique de rotation des interventions 1 année sur 2 dans chaque collège du Bas-Rhin ayant un volume de cyclistes suffisant.

Ces actions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, sera renseignée pour chaque établissement visité.

Action 2 :

Soutien du challenge inter-entreprises « Printemps du Vélo » pour un montant de 1 000 €. Cette action consiste à soutenir cet événement régional qui a lieu du 27 mai au 9 juin 2013 et qui est destiné aux salariés d'entreprise et d'administration afin de les inciter à se déplacer à vélo pour leurs trajets professionnels et domicile-travail. La subvention concerne l'élaboration de supports de promotion de l'évènement, le financement du plan média et l'achat de récompenses.

Action 3 :

Plans de Déplacements Entreprises pour un montant de subvention de 2 500 €. Cette action consiste à améliorer les conditions de déplacements des salariés, en leur proposant de choisir le vélo ou un mode de déplacement doux pour leurs trajets domicile-travail. Dans le cadre des PDE, des interventions dans les entreprises et les collectivités adhérentes au challenge inter-entreprises « Printemps du Vélo » sont prévues, ainsi que l'organisation de formations.

Enfin, comme pour les années passées, il est proposé de reconduire une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 €, incluant une partie du maintien des anciens postes d'emploi jeune, selon les choix d'affectation de l'association.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Général dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association CADR 67, il est donc proposé d'accorder une subvention globale de fonctionnement de 14 000 € pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2013, soit une baisse de 4% par rapport à l'année précédente.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28131	65-6574-88	14 400,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €
37020	65-6574-621	28 500,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- valide le plan d'actions proposé par l'association Vélo-Emploi pour l'année 2013 et décide d'attribuer une subvention de 14 400 € en 2013 à ladite association ;*

*- valide le plan d'actions proposé par l'association CADR 67 pour l'année 2013 et décide d'attribuer une subvention de 14 000 € en 2013 à ladite association.*

*Elle approuve par ailleurs les conventions 2013 à intervenir entre le Département et respectivement les associations Vélo-Emploi et CADR 67, et autorise son président à signer ces deux conventions.*

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL